

COMPTE-RENDU AUDIOCONFÉRENCE DU 29/05/2020 :

Devenu maintenant « traditionnelle », Solidaires Finances Publiques 77 attendait l'audioconférence de la semaine afin de faire remonter vos questions mais aussi connaître l'organisation à compter du 2 juin. Devant l'absence de convocation, nous avons contacté la Direction mardi 26 mai pour lui demander la date de celle-ci. Elle n'avait pas jugé utile de tenir une audioconférence cette semaine.

Au regard de notre demande, elle a décidé d'en organiser une, ce vendredi 29 mai 2020 à 14h00...

Quelques chiffres :

- DDFiP 77 : 46 % de présentiel et 21 % en télétravail (soit un total de 67 % des effectifs)
- 12 % des agent·es de la DDFiP sont en absence liée au COVID-19
- SIP : 49 % de présentiel et 18 % en télétravail (soit un total de 67 % des effectifs)
- SIE : 49 % de présentiel et 11 % en télétravail (soit un total de 60 % des effectifs)
- Trésoreries : 52 % de présentiel et 15 % en télétravail (soit un total de 67 % des effectifs)
- SPF/SPFE : 51 % de présentiel et 11 % en télétravail (soit un total de 62 % des effectifs)
- Contrôle fiscal : 33 % de présentiel et 39 % en télétravail (soit un total de 72 % des effectifs)

• Accueil sur rendez-vous :

- Pouvez-vous nous faire un point sur l'accueil physique sur rendez-vous depuis sa réouverture ?

La Direction nous informe que la semaine dernière il y a eu 2 accueils sur rendez-vous et cette semaine il y en aurait eu 5 pour l'ensemble du département. La Direction se félicite que tous les accueils sur rendez-vous puissent être annulés grâce au contre-appel.

- Avez-vous trouvé une solution pour l'accueil des usager·ères à mobilité réduite sur au SIP de Melun ?

Pour les personnes à mobilité réduite, il est envisagé que l'usager·ère passe par l'accès agent·es.

• Accueil du public : Avez-vous des informations sur l'ouverture généralisée au public ?

Pour le moment il n'y a ni consignes nationales, ni consignes départementales. L'accueil sur rendez-vous se passe bien. Il n'est pas envisagé pour le moment de rouvrir l'accueil généraliste de nos centres. La Direction envisage de mettre en place des vigiles début juin dans les centres où la situation se tend.

• A partir du 2 juin:

- Quelle sera la situation des agent·es ASA à compter du 2 juin ? (fragilité, garde d'enfants)

Pour les gardes d'enfants si l'établissement scolaire n'est pas en mesure d'accueillir les enfants, les agent·es seront en ASA, s'ils·elles le souhaitent, jusqu'aux vacances scolaires sous présentation de justificatif de non prise en charge par l'école.

Pour les agent·es placées en fragilité par le médecin de prévention, il·elles resteront automatiquement en ASA pour le moment, si il·elles souhaitent revenir travailler car leur état de santé leur permet, il·elles doivent prendre contact avec le médecin de prévention. Il est préférable que les agent·es adressent un mail à leur chef·fe de service, copie à l'assistante de prévention qui fera suivre au médecin de prévention afin de permettre un suivi.

Il est précisé que cela ne concerne que les agent-es déclaré-es fragiles dès le début du confinement. Pour les situations de fragilités nouvelles, les agent-es doivent contacter leur médecin traitant ainsi que le médecin de prévention pour savoir si il-elles peuvent bénéficier des ASA.

- **Quelle sera la situation des télétravailleur·euses à partir du 2 juin ?**

La Direction répond que la date du 2 juin ne constitue pas une date butoir. Elle nous affirme qu'aucune directive n'a été donnée pour faire revenir les agent-es dans les services. Le maintien du télétravail demeure la norme, sauf demande des chef-fes de service, afin de réaliser des missions non télétravaillables.

Le Plan de Reprise d'Activité (PRA) s'applique, si les chef-fes de service estiment que pour atteindre le niveau 3 du PRA il-elles doivent faire revenir des agent-es sur place, il est possible de le faire de manière progressive tout en veillant à bien respecter les mesures sanitaires. La seule chose qui change à partir du 2 juin, c'est la mise en place des justificatifs pour les autorisations pour les gardes d'enfants.

Ces propos ont été tenus par la Direction avant le mail du 29/05/2020 envoyé par le Directeur Général à l'ensemble des agent-es.

- **Un redéploiement des PC des télétravailleur·euses sans contraintes vers les agent-es en ASA pour contraintes particulières sera-t-il effectué ?**

Un point doit être fait pour savoir quel redéploiement peut être fait sur le département. Pour le moment les télétravailleur·euses qui reviennent en présentiel le font par roulement.

- **« Hold-up sur les congés » :**

- Ordonnance du « vol » de congés : Solidaires Finances Publiques 77 exige toujours l'abrogation de cette ordonnance inacceptable. Pour la DDFiP77, nous vous demandons de bien vouloir procéder à une application juste et mesurée de celle-ci. Nous ne pouvons accepter la façon dont la DDFiP 77 s'est emparée de celle-ci. Nous sommes surpris de voir que la DDFiP 77 a fixé des quotités de travail a posteriori pour l'ensemble des télétravailleur·euses (PCE, PCR, BVG...) sur quel fondement juridique se base-t-elle ?

Les taux sont validés par les chef-fes d'unité, la Direction a appliqué à la lettre les consignes de la DG. Pour la Direction, au vu de la période, les télétravailleur·euses n'ont pas tous travaillé à 100 % notamment sur les missions de contrôle qui étaient à l'arrêt car ces missions ne faisaient pas partie du PCA. Elle ajoute que le fondement de ces taux est extrêmement généreux.

Solidaires Finances Publiques 77 a rappelé son opposition à l'ordonnance du 15 avril 2020 sur le « vol » des congés et souhaite toujours son abrogation.

- Concernant les télétravailleur·euses avec garde d'enfants, comment pouvez-vous changer les règles du jeu à la fin de la partie ? Nous vous rappelons que les télétravailleur·euses ne sont pas soumis·e à l'article 1 de l'ordonnance, mais de part vos directives consistant à modifier des jours télétravaillés en ASA vous les soumettez. Nous vous demandons de faire preuve de bienveillance et de reconsidérer les situations de l'ensemble des télétravailleur·euses durant cette crise sanitaire. Le télétravail doit être considéré comme du travail en présentiel.

Solidaires Finances Publiques 77 a rappelé que la note de la DG excluait du prélèvement d'ARTT les agent-es en télétravail du 16 mars au 16 avril et qu'en appliquant ces fameux taux la Direction les faisait automatiquement basculer dans la catégorie des agent-es ayant alterné télétravail et ASA

Lors de l'audioconférence du 3 avril, la Direction nous a affirmé que la DG interdisait l'alternance télétravail/ASA. Nous constatons donc que, lorsqu'il s'agit de faire perdre des congés aux agent-es, l'alternance télétravail/ASA est possible. Face à cette argumentation la Direction est restée silencieuse et est passée à une autre question.

- **Primes : Quelles seront les conditions d'octroi de la prime Covid-19 ?**

La Direction a des débuts d'information, mais elle attend la note de cadrage de la DG. 30 % des agent-es de la DDFiP en bénéficieront Elle sera de 2 niveaux : 1 000 € et 330 €. Sur ces 30 % de bénéficiaires 1/3 aura 1 000 € et 2/3 auront 330 €.

D'après ces premiers éléments, la totalité des agent-es ayant assuré les missions durant la période de crise sanitaire ne bénéficiera pas de l'intégralité de la prime. Pour Solidaires Finances Publiques 77 cela conduit à de fortes inégalités de traitement. Pour la Direction, il s'agit bien de faire de la discrimination afin de récompenser les plus méritants.

- **Frais de repas :** Jusqu'à quelle date la prise en charge des frais de repas a-t-elle lieu si les restaurants administratifs sont toujours fermés ?

Pour la Direction, les remboursements initialement prévus jusqu'au 23 mai ont été prolongés jusqu'au 31 mai. Elle a rappelé que le dispositif des remboursements n'était plus applicable au mois de juin. Elle nous a indiqué que sur 5 restaurants de la DDFiP, (le RIAM n'étant pas compris) seul celui de Coulommiers est ouvert, celui de Fontainebleau est en train de rouvrir, les autres devraient être opérationnels d'ici la mi-juin.

- **NRP :** Qu'en est-il du déménagement de Sénart ? Aménagement des locaux de l'antenne de Savigny-le-Temple ?

La Direction nous informe que du retard a été pris sur les travaux de Savigny-le-Temple, elle ne peut pas garantir la date d'installation des collègues dans l'antenne de Savigny-le-Temple. Étant donné que nous avons encore le bâtiment jusqu'au mois de novembre, l'équipe qui doit aller à Savigny-le-Temple pourrait rester sur place. Pour les collègues qui vont à Melun, le déménagement se fera de fin juin à fin août, mais le retard pris sur les travaux de Chamblain pour le déménagement du PTCG risque de bouleverser le calendrier.

- **Mouvements locaux :**

- à quel moment aura lieu la réunion informelle, qui y sera invité ?

La réunion informelle sera organisée après la publication du mouvement en local avant de prendre les arrêtés, lors de cette réunion les organisations syndicales pourront faire quelques signalements de situations particulières.

- Comment se fait-il qu'apparaissent les BCR, PCR, PCE parmi les services offerts aux agent-es C alors qu'aucun poste n'est ouvert au TAGERFiP ?

Effectivement, la Direction confirme que les postes en BCR, PCR et PCE ne sont pas accessibles aux agent-es C, la liste va être mise à jour.

- **Conditions de vie au travail :** Nous souhaitons revenir sur la pression qui est mise sur les agent-es en télétravail. En effet nous vous avons déjà demandé à plusieurs reprises de faire un rappel au chef-fes de service afin qu'aucune pression supplémentaire ne soit mise sur les télétravailleur-es et nous apprenons que des chef-fes de service auraient dit à leur agent-es que si le travail ne peut être fait dans la journée, il-elles pouvaient le faire le week-end. Cette pression n'est plus supportable pour les agent-es.

La Direction précise qu'il est formellement interdit de travailler le week-end, tout comme il est interdit de sortir des documents administratifs (déclarations...) de nos centres, la saisie de déclarations par des télétravailleur-es est donc interdite en télétravail.

Concernant la pression, La Direction estime « qu'un peu de pression c'est très bon, quand il n'y en a pas ce n'est pas bon... ». Elle ajoute qu'aucun-e agent-e ne s'en est plaint auprès d'elle.

Pour Solidaires Finances Publiques 77 ces pressions sont inacceptables. Si vous êtes concernés, n'hésitez pas à nous contacter par téléphone : 06.14.26.81.75 ou 06.58.63.21.24 ou par mail : solidairesfinancespubliques.ddfip77@dgfip.finances.gouv.fr.

La prochaine audioconférence avec la Direction aura lieu le vendredi 5 juin à 9h30.

D'ici là n'hésitez pas à nous contacter afin que l'on puisse faire remonter toutes vos questions.